

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

ATTESTATION DE CONFORMITÉ SANITAIRE (ACS)

Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et aux circulaires du Ministère de la santé
DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000

Coordonnées du demandeur / Contact details of the ACS owner : PLASSON France Parc du Levant 150 Impasse Anita Conti CS 70942 77563 LIEUSAIN	Nom(s) commercial(aux) du produit fini / Commercial name(s) of the finished product : Pièces PE à embouts mâles PN 10 et PN 16 (voir liste jointe / see list enclosed) Fabricant : Bänninger Kunststoff-Produkte GmbH Bänningerstr. 1 35447 Reiskirchen Germany
--	--

Type de produit fini / Type of finished product :		
☐ tube / pipe	☐ Réservoirs / Storage systems	☐ joint / seal, gasket, o-ring...
☐ revêtement pour tubes / coating for pipes	☐ Produits pour réservoirs / Products for storage systems	☐ composant d'accessoires / accessories component
☐ produit de jointoyage / sealing product	☒ raccord et manchon / fittings	☐ autre / other :
Nature du matériau / Type of material :		
☐ polychlorure de vinyl PVC	☐ polybutylène PB	☐ éthylène-propylène EPDM
☐ PVC surchloré PVC-C	☐ polyamide PA	☐ butadiène-acrylonitrile NBR
☒ polyéthylène PE	☐ polytétrafluoroéthylène PTFE	☐ autre / other :
☐ polyéthylène réticulé PEX	☐ acrylonitrile-butadiène-styrène ABS	
☐ polypropylène PP	☐ à base de résine époxydique / epoxy resin	
Température(s) d'utilisation / Temperature(s) for the use :		
☒ Eau froide / Cold water	☐ Eau chaude / Warm water	☐ Eau très chaude / Hot water
Commentaires / Comments : /		
Couleur du matériau / Material color : noire / black		
N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference : 22 MAT LY 072		

Formulation chimique / Chemical formulation : Vérifiée par le laboratoire et conforme aux listes positives Checked by the laboratory and conform to the positive lists

Essais de migration réalisés selon les normes NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 ou -2: Migration tests performed according to the standards NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 or -2 : Rapport S/V testé / S/V tested ratio : 1.5 dm ⁻¹ (NF EN 1420 & NF EN 13052-1) et 5,2 dm ⁻¹ (NF EN 12873-1) Facteur de conversion associé / Associated conversion factor : 2 day/dm Date des essais / Tests date : du 04 Février au 24 Mars 2022 / from February 04 to March 24, 2022. Commentaires : Les essais d'inertie réalisés sous les références 22 MAT LY 025, 22 MAT LY 026 et 22 MAT LY 027 n'ont fait apparaître aucune anomalie. Les résultats sont conformes aux critères d'acceptabilité fixés en annexe 1. Comments : The migration tests performed under references 22 MAT LY 025, 22 MAT LY 026 and 22 MAT LY 027 do not bring out any anomaly. The results are in accordance with the acceptance criteria set out in annex 1.
--

Attestation délivrée par / Certificate issued by : Christelle AUTUGELLE Responsable Laboratoire MCDE CARSO-LESEHL	Signature : 
A la date du / Date of issue : 05 Décembre 2022 Date d'expiration de l'ACS / Expiry date : 01 Avril 2027 Commentaires / Comments : Mise à jour de l'ACS. Cette ACS conserve donc la même date d'expiration que celle émise le 01 Avril 2022 / This ACS is an update of the ACS issued on April 01, 2022. Consequently, its expiry date remains the same.	

F_MC164_1 Rédaction : CAU / Validation : SFR / Approbation : CBE - 03/02/2020

Société par action simplifiée au capital de 2 283 622,38 Euros - RCS Lyon B 410 545 313 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 743 B - N° TVA : FR 82 410 545 313

Siège Social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin - CS 30228 - F - 69633 VENISSIEUX cedex - Tél. : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03

Site web : www.groupecarso.com - e-mail : mcde@groupecarso.com

ANNEXE 1 – Critères d'acceptabilité

Paramètres	Méthodes de mise en eau	Méthodes d'analyse	Critères d'acceptabilité	Unités
S d r i c I	Odeur et flaveur (TON/TFN)	NF EN 1420 NF EN 1622	1) Tubes de diamètre intérieur inférieur à 80 mm : - Après 10 jours : si $TON/TFN \leq 8,0$ alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si $TON/TFN > 16,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $8,0 < TON/TFN \leq 16,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si $TON/TFN \leq 8,0$ alors le produit est réputé avoir réussi. Si $TON/TFN > 8,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. 2) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm, raccords, accessoires, membranes, joints et adhésifs : - Après 10 jours : si $TON/TFN \leq 2,0$ alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si $TON/TFN > 4,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $2,0 < TON/TFN \leq 4,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si $TON/TFN \leq 2,0$ alors le produit est réputé avoir réussi. Si $TON/TFN > 2,0$ alors le produit est réputé avoir échoué.	
	Couleur	NF EN 13052-1	≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	mg/L Pt/Co
	Turbidité	NF EN 13052-1	$\leq 0,5$ à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	NFU
	COT	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	- Après 10 jours : si $COT \leq 0,5$ alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si $COT > 2,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $0,5 < COT \leq 2,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si $COT \leq 0,5$ alors le produit est réputé avoir réussi. Si $COT > 0,5$ alors le produit est réputé avoir échoué.	mg/L
	Substances ayant une CMTrôbinet mentionnée dans les LP*	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	$\leq$ CMTrôbinet (BPA : non détecté) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
S d r i c 2	Profil CQ-SM	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	Pour l'eau froide à 10 jours (3ème période de migration) ou à 31 jours (9ème période) en cas d'essais prolongés : ≤ 1 par pic ≤ 5 pour la somme des pics	µg/L
	Rechercher les 62 éléments métalliques et minéraux par balayage ICP-MS + Mercure	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	$\leq 0,1 \times LQ^*$ (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007*) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
	TTHM totaux pour les essais en eau chlorée uniquement	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L

* CMTrôbinet = Concentration maximale admissible au robinet / LP = listes positives / LQ = limite de qualité

* Arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE (ACS)**Certificate of sanitary conformity**

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et aux circulaires du Ministère de la santé

DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000

Coordonnées du demandeur / Contact details of the ACS owner :	Nom(s) commercial(aux) du produit fini / Commercial name(s) of the finished product :
PLASSON France Parc du Levant 150 Impasse Anita Conti CS 70942 77563 LIEUSAIN	Bouchon de fin de ligne - PE100 PN10 SDR17 - 9127 - D63 à D315 Collet à embout mâle - PE100 PN10 SDR17 - 9027 - D63 à D630 Collet à embout mâle - PE100 PN16 SDR11 - 9028 - D25 à D630 Coude à 30° à embouts mâles - PE100 PN10 SDR17 - 9537 - D75 à D225 Coude à 30° à embouts mâles - PE100 PN16 SDR11 - 9538 - D75 à D225 Coude à 45° à embouts mâles - PE100 PN10 SDR17 - 9067 - D75 à D500 Coude à 45° à embouts mâles - PE100 PN16 SDR11 - 9068 - D25 à D225 Coude à 90° à embouts mâles - PE100 PN10 SDR17 - 9057 - D63 à D500 Coude à 90° à embouts mâles - PE100 PN16 SDR11 - 9058 - D25 à D500 Courbe à 11° - PE100 PN10 SDR17 - 9407 - D90 à D800 Courbe à 11° - PE100 PN16 SDR11 - 9408 - D90 à D800 Courbe à 22° - PE100 PN10 SDR17 - 9427 - D90 à D800 Courbe à 22° - PE100 PN16 SDR11 - 9428 - D90 à D800 Courbe à 30° - PE100 PN10 SDR17 - 9437 - D90 à D800 Courbe à 30° - PE100 PN16 SDR11 - 9438 - D90 à D800 Courbe à 45° - PE100 PN10 SDR17 - 9467 - D90 à D800 Courbe à 45° - PE100 PN16 SDR11 - 9468 - D90 à D800 Courbe à 60° - PE100 PN10 SDR17 - 9477 - D90 à D800 Courbe à 60° - PE100 PN16 SDR11 - 9478 - D90 à D800 Courbe à 90° - PE100 PN10 SDR17 - 9457 - D90 à D800 Courbe à 90° - PE100 PN16 SDR11 - 9458 - D90 à D800 Réduction à embouts mâles - PE100 PN10 SDR17 - 9117 - D75x40 à D630x500 Réduction à embouts mâles - PE100 PN16 SDR11 - 9118 - D32x25 à D630x500 Té à 45° à embouts mâles - PE100 PN10 SDR17 - 9647 - D63 à D315 Té à 45° à embouts mâles - PE100 PN16 SDR11 - 9648 - D63 à D315 Té à 90° à embouts mâles - PE100 PN10 SDR17 - 9047 - D63 à D500 Té à 90° à embouts mâles - PE100 PN16 SDR11 - 9048 - D25 à D500 Té à 90° réduit à embouts mâles - PE100 PN10 SDR17 - 9147 - D110x90 à D225x160 Té à 90° réduit à embouts mâles - PE100 PN16 SDR11 - 9148 - D63x32 à D280x160 Raccord Y - PE100 PN16 SDR11 - GEO32Y - D32x40 Raccord Y - PE100 PN16 SDR11 - GEO40Y - D40x50

Essais de migration réalisés selon les normes NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 ou -2:**Migration tests performed according to the standards NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 or -2 :**Rapport S/V testé / S/V tested ratio : 1.5 dm⁻¹ (NF EN 1420 & NF EN 13052-1) et 5,2 dm⁻¹ (NF EN 12873-1)

Facteur de conversion associé / Associated conversion factor : 2 day/dm

Date des essais / Tests date : du 04 Février au 24 Mars 2022 / from February 04 to March 24, 2022.

Commentaires : Les essais d'inertie réalisés sous les références 22 MAT LY 025, 22 MAT LY 026 et 22 MAT LY 027 n'ont fait apparaître aucune anomalie. Les résultats sont conformes aux critères d'acceptabilité fixés en annexe 1.

Comments : The migration tests performed under references 22 MAT LY 025, 22 MAT LY 026 and 22 MAT LY 027 do not bring out any anomaly. The results are in accordance with the acceptance criteria set out in annex 1.

Attestation délivrée par / Certificate issued by : Christelle AUTUGELLE**Signature :**Responsable Laboratoire MCDE
CARSO-LSEHL

A la date du / Date of issue : 05 Décembre 2022

Date d'expiration de l'ACS / Expiry date : 01 Avril 2027

Commentaires / Comments : Mise à jour de l'ACS. Cette ACS conserve donc la même date d'expiration que celle émise le 01 Avril 2022 / This ACS is an update of the ACS issued on April 01, 2022. Consequently, its expiry date remains the same.

F_MC164_1 Rédaction : CAU / Validation : SFR / Approbation : CBE - 03/02/2020

Société par action simplifiée au capital de 2 283 622,38 Euros - RCS Lyon B 410 545 313 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 743 B - N° TVA : FR 82 410 545 313

Siège Social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin - CS 30228 - F - 69633 VENISSIEUX cedex - Tél. : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03

Site web : www.groupecarso.com - e-mail : mcde@groupecarso.com

ANNEXE 1 – Critères d'acceptabilité

Paramètres	Méthodes de mise en eau	Méthodes d'analyse	Critères d'acceptabilité	Unités
Odeur et flaveur (TON/TFN)	NF EN 1420	NF EN 1622	1) Tubes de diamètre intérieur inférieur à 80 mm : - Après 10 jours : si $TON/TFN \leq 8,0$ alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si $TON/TFN > 16,0$ alors le produit est réputé avoir échoué - Après 10 jours : si $8,0 < TON/TFN \leq 16,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si $TON/TFN \leq 8,0$ alors le produit est réputé avoir réussi. Si $TON/TFN > 8,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. 2) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm, raccords, accessoires, membranes, joints et adhésifs : - Après 10 jours : si $TON/TFN \leq 2,0$ alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si $TON/TFN > 4,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $2,0 < TON/TFN \leq 4,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si $TON/TFN \leq 2,0$ alors le produit est réputé avoir réussi. Si $TON/TFN > 2,0$ alors le produit est réputé avoir échoué.	
			≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	mg/L Pb/Co
Couleur	NF EN 13052-1	NF EN ISO 7887		NFU
Turbidité	NF EN 13052-1	NF EN ISO 7027		
COT	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 1484	- Après 10 jours : si $COT \leq 0,5$ alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si $COT > 2,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $0,5 < COT \leq 2,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si $COT \leq 0,5$ alors le produit est réputé avoir réussi. Si $COT > 0,5$ alors le produit est réputé avoir échoué.	mg/L
Substances ayant une CM/Trobinet mentionnée dans les LP*	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	Analyse ou culture	$\leq CM/Trobinet$ (BPA : non détecté) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
Profil CO-SM	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 15768	Pour l'eau froide à 10 jours (3ème période de migration) ou à 31 jours (9ème période) en cas d'essais prolongés : ≤ 1 par pic ≤ 5 pour la somme des pics	µg/L
Rechercher les 62 éléments métalliques et minéraux par balayage ICP-MS + Mercure	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN ISO 17294-2 + NF EN 1483 ou NF EN ISO 17852 ou NF EN 12338	$\leq 0,1 \times LQ^*$ (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007*) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
THM totaux pour les essais en eau chlorée uniquement	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN ISO 10301 ou NF EN ISO 15680	≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L

* Arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées